

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

---

17 MAI 2006

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À SOUTENIR LES ÉCOLES DE DEVOIRS

DÉPOSÉE PAR **M. WILLY BORSUS ET MME VÉRONIQUE BIDOUL ET M. JEAN-MARIE  
SEVERIN, MMES ISABELLE LISSENS ET CAROLINE CASSART-MAILLEUX ET M. RICHARD  
MILLER.**

---

## TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LES ÉCOLES DE DEVOIRS	3
--	---

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### VISANT À SOUTENIR LES ÉCOLES DE DEVOIRS

---

Le Parlement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs et aux arrêtés pris en exécution de celui-ci ;

Considérant que les écoles de devoirs accueillent des enfants après l'école et remplissent une mission d'ordre social, culturel et éducatif auprès d'enfants issus, notamment, de milieux défavorisés ;

Considérant que les écoles de devoirs exercent leur mission depuis plus de 20 ans mais n'avaient jamais bénéficié d'un financement structurel de la part de la Communauté française ;

Considérant que le décret du 28 avril 2004 susmentionné pérennise le soutien apporté aux écoles de devoirs sur base d'appels à projets, variables pour deux ans et renouvelables ;

Considérant par ailleurs que la Région wallonne octroyait des subventions pour des actions d'intégration sociale au bénéfice de certaines écoles de devoirs, que ces subventions viennent d'être sérieusement réduites ;

Estimant cependant qu'il y a lieu de soutenir les écoles de devoirs de manière durable, tant au niveau de la Communauté française que de la Région wallonne dans le cadre des politiques relatives à l'aide à l'enfance et à l'intégration ;

Considérant que, en cette matière, la Communauté française et la Région wallonne doivent agir de façon conjointe et concertée ;

Recommande au Gouvernement de la Communauté française, en concertation avec la Région wallonne :

- De tirer rapidement les enseignements des informations recueillies auprès des acteurs de terrain concernés ;
- De leur proposer à court terme des solutions pour maintenir et pérenniser le soutien financier dont bénéficiaient jusqu'il y a peu les écoles de devoirs ;
- De définir des objectifs et des engagements clairs dans un accord de coopération entre la Communauté française et la Région ;

- De présenter au Parlement le résultat de ces accords avec la Région wallonne dans un délai permettant leur mise en œuvre dès l'année scolaire 2006-2007.

W. BORSUS

V. BIDOUL

J-M. SEVERIN

I. LISSENS

C. CASSART-MAILLEUX

R. MILLER